MINISTÈRE
DE LA JUSTICE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction générale
de l'administration pénitentiaire

Approvisionnement des produits de cantine des établissements pénitentiaires

Lot n° 1 : Fourniture et livraison de produits d'épicerie et de boissons
Lot n° 2 : Fourniture et livraison de produits frais (beurre, œufs, fromage et charcuterie) et produits frais dits « Produits du monde »
Lot n° 3 : Fourniture et livraison de produits de bazar, entretien et hygiène
Lot n°4 : Fourniture et livraison de produits d'épicerie et de boissons « Produits du monde »

Marché n° 26PS5001

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

APPEL D'OFFRES OUVERT

MARCHÉS ALLOTIS DE FOURNITURE

Code de la commande publique
(Issu de l'Ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 et du Décret n°2018-1075 du 3 décembre 2019 portant respectivement partie législative et réglementaire du code de la commande publique)

Le présent document décrit les modalités et les conditions dans lesquelles les réponses des candidats doivent être apportées. Les candidats sont invités à en prendre connaissance avant la remise de leur dossier.

DATE ET HEURE LIMITES DE DEPOT DES OFFRES :
MARDI 15 DECEMBRE 2026 À 12H00

S O M M A I R E

ARTICLE 1 – POUVOIR ADJUDICATEUR **3**

ARTICLE 2 – OBJET DU MARCHÉ **3**

ARTICLE 3 – CLAUSE SOCIALE **3**

ARTICLE 4 – FORME ET DURÉE DU MARCHÉ **4**

ARTICLE 5 – PROCÉDURE DE PASSATION **4**

ARTICLE 6 – MODALITÉS DE RÉPONSE **4**

6.1 – MODALITES DE REPONSE EN CAS DE GROUPEMENT 4
6.2 – MODALITES DE REPONSE EN CAS DE PRISE EN COMPTE DANS LA REPONSE DE LA CAPACITE D'OPERATEURS ECONOMIQUES AUTRES QUE DES CO-TRAITANTS 5
6.3 – VARIANTES ET OPTIONS 5
6.4 – MODALITES DE REPONSE ELECTRONIQUE 5

ARTICLE 7 – PRÉSENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES **8**

7.1 – LES DOCUMENTS RELATIFS A LA CANDIDATURE 8
7.2 – LES DOCUMENTS CONSTITUANT L'OFFRE 8

ARTICLE 8 – CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES DOSSIERS DES ENTREPRISES **9**

8.1 – REMISE DES DOSSIERS DE CANDIDATURE 9
8.2 – REMISE DES ÉCHANTILLONS 9

ARTICLE 9 – SÉLECTION DES CANDIDATS **12**

9.1 – OUVERTURE DES PLIS 12
9.2 – EXAMEN DES CANDIDATURES 12
9.3 – EXAMEN DES OFFRES ET DES ECHANTILLONS 12
9.4 – CRITERES DE SELECTION DES OFFRES DU MARCHE 12
9.5 – PRECISIONS DEMANDEES AUX CANDIDATS 14
9.6 – MISE AU POINT DU MARCHE 15
9.7 – MODALITES D'ATTRIBUTION DU MARCHE 15

ARTICLE 10 – MODIFICATION DE DÉTAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION **15**

ARTICLE 11 – RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES **16**

ARTICLE 1 – POUVOIR ADJUDICATEUR

Le présent contrat est passé au nom et pour le compte de l'État, Ministère de la justice, Direction générale de l'administration pénitentiaire (DGAP), pouvoir adjudicateur au sens de l'article L.1211-1 du code de la commande publique.

La DGAP est domiciliée au 13, place Vendôme – 75042 Paris cedex 01.

Le changement de domiciliation du pouvoir adjudicateur n'entraîne pas la réalisation d'un avenant.

ARTICLE 2 – OBJET DU MARCHÉ

La présente consultation a pour objet la fourniture et la livraison des produits de cantine des établissements pénitentiaires.

Les prestations sont réparties en trois lots faisant chacun l'objet d'un marché distinct, comme suit :

- Lot 1 : Fourniture et livraison de produits d'épicerie et de boissons ;
- Lot 2 : Fourniture et livraison de produits frais (beurre, œufs, fromage et charcuterie) et produits frais « Produits du monde » ;
- Lot 3 : Fourniture et livraison de produits de bazar, entretien et hygiène ;
- Lot 4 : Fourniture et livraison de produits d'épicerie et de boissons « Produits du monde ».

Chacun des lots est mono-attributaire.

Produits « catalogue » (hors BPU) : Il est expressément convenu que l'administration pourra, de manière accessoire et non exclusive, recourir au titulaire du lot concerné pour la fourniture des produits (précédemment mentionnés) de nature similaire entrant dans le cadre de son catalogue national remisé, annexé à l'acte d'engagement du lot considéré.

ARTICLE 3 – CLAUSE SOCIALE

Clause d'insertion par l'activité économique

Pour promouvoir l'emploi et combattre l'exclusion, le pouvoir adjudicateur a décidé de faire application des dispositions de l'article L.2112-2 du Code de la Commande Publique incluant dans le cahier des charges de la présente consultation une clause obligatoire d'insertion par l'activité économique.

Cette clause est applicable aux lots n°1, n° 2 et n°3 du présent marché.

Pour l'exécution du marché, l'entreprise attributaire devra réaliser une action d'insertion qui permette l'accès ou le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières.

Pour faciliter la mise en œuvre de la clause d'insertion, le pouvoir adjudicateur a mis en place un dispositif d'accompagnement mis en œuvre par

Ensemble **P**aris **E**mploi **C**ompétences
209, rue La Fayette
75010 Paris

Les candidats ne sont pas autorisés à formuler de réserve dans leur offre sur la clause obligatoire d'insertion par l'activité économique.

Une offre qui ne satisferait pas à cette condition d'exécution sera déclarée irrégulière au motif de non-respect du cahier des charges.

ARTICLE 4 – FORME ET DURÉE DU MARCHÉ

Les lots sont fractionnés à bons de commandes sans minimum avec maximum avec mono-attribution en application des articles R2162-1 à R2162-6, R2162-13 et R2162-14 du code de la commande publique.

L'émission de bon de commande peut intervenir seulement pendant la durée de validité du marché.

Les montants annuels des marchés sont estimés comme suivant :

- Lot 1 : 13 000 000 € HT
- Lot 2 : 5 750 000 € HT
- Lot 3 : 3 250 000 € HT
- Lot 4 : 1 175 000 € HT

En prenant en compte des conclusions de l'arrêt Simonsen & Well A/S, Aff.C-23/20 du 17 juin 2021 de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) relatif à la fin des accords-cadres sans montant maximal, le marché présent est conclu avec un montant maximal.

Les montants maximaux des marchés, pour la durée totale des marchés sont de :

- Lot 1 : 156 000 000 € HT
- Lot 2 : 68 000 000 € HT
- Lot 3 : 39 000 000 € HT
- Lot 4 : 14 100 000 € HT

La durée des marchés est de 12 mois, ils sont prévus trois reconductions tacites de 12 mois chacune.

La date de début des prestations est fixée au 2 mai 2027 ou à la date de la notification des marchés aux titulaires si elle est postérieure.

La volumétrie de certains produits aux BPU des présents marchés n'est pas précisée ; ce sont de nouveaux produits pour lesquels il n'est pas possible de préciser une volumétrie estimative de consommation.

ARTICLE 5 – PROCÉDURE DE PASSATION

Marché passé selon une procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles L2124-2 et R2124-2 du code de la commande publique.

ARTICLE 6 – MODALITÉS DE RÉPONSE

Pour chacun des lots, les entreprises peuvent répondre seules ou groupées et/ ou en présentant des sous-traitants (dans la limite fixée à l'article Article L2193-1 et suivants du CCP ou d'autres opérateurs économiques dans les conditions suivantes) :

6.1 – Modalités de réponse en cas de groupement

- ✓ **Pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques ou financières, une entreprise peut présenter sa candidature en groupement avec d'autres entreprises.**

L'appréciation des capacités professionnelles, techniques et financières des membres du groupement est globale ; il n'est pas exigé que chaque entreprise ait la totalité des compétences techniques requises pour l'exécution du marché. **Néanmoins, dans ce cas :**

- le groupement devra produire le formulaire DC1 présentant chaque entreprise constituant le groupement et habilitant l'entreprise mandataire à présenter le dossier ; ce document devra être produit en un seul exemplaire pour l'ensemble du groupement ; le DC1 est téléchargeable sur le site du Ministère de l'Économie et des Finances :

https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat

- et, chaque entreprise constituant le groupement devra fournir l'ensemble des documents et renseignements demandés dans l'avis de publicité.

 ✓ Pour chacun des lots, les candidats ne peuvent pas présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en agissant en qualité de membres de plusieurs groupements.

 ✓ Dans le cas où les entreprises ont présenté leur candidature sous la forme d'un groupement momentané d'entreprises, la DGAP les informe qu'en cas d'attribution du marché à un tel groupement, elle imposera, au sens de l'article R.2142-3 du code de la commande publique la forme du groupement solidaire dans la mesure où cette transformation est nécessaire pour la bonne exécution du marché.

6.2 – Modalités de réponse en cas de prise en compte dans la réponse de la capacité d'opérateurs économiques autres que des co-traitants

Le candidat peut demander, pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières concernant la prestation, que soient également prises en compte les capacités professionnelles, techniques ou financières d'autres opérateurs économiques.

Dans ce cas, le candidat devra :

- justifier des capacités de ces opérateurs en produisant les renseignements exigés au stade des candidatures dans l'avis de publicité ;

et

- justifier qu'il en disposera pour l'exécution du marché en produisant un engagement écrit de l'opérateur.

6.3 – Variantes et options

Les candidats ne sont pas autorisés à présenter des variantes par rapport aux spécifications définies dans le cahier des charges.

Ce marché comporte des options :

- Trois reconductions tacites d'une durée de douze (12) mois chacune,
- La réalisation de prestations similaires (Cf article 17 du CCAP).

6.4 – Modalités de réponse électronique

Tout dépôt sur une plate-forme de dématérialisation, sur un site internet ou sur une adresse électronique autre que celle indiquée à l'article 8 ci-dessous est nul et non avenu.

Sur la plateforme de la DGAP (Cf. article 8 du présent RC), les candidats peuvent disposer d'une aide pour les procédures électroniques. Cette aide détaille les modalités à suivre pour le dépôt des candidatures et des offres.

L'entreprise devra préalablement contrôler tout fichier constitutif de la candidature et de l'offre par un antivirus tenu à jour. Tout document électronique envoyé par un candidat dans lequel un virus informatique est détecté par la DGAP peut faire l'objet par ce dernier d'un archivage de sécurité sans lecture dudit document. Ce document est dès lors réputé n'avoir jamais été reçu et le candidat en est informé

SIGNATURE ELECTRONIQUE

Les candidatures et offres transmises par voie électronique ou envoyées sur support physique électronique sont signées par l'opérateur économique au moyen d'un certificat de signature électronique de niveau 2, qui garantit notamment l'identification du candidat.

Chaque document pour lequel une signature est demandée à l'article 7 du présent règlement de la consultation (présentation des candidatures et des offres) doit être signé électroniquement. Une simple signature du dossier zip est insuffisante.

Une signature manuscrite scannée n'a pas d'autre valeur que celle d'une copie et ne peut pas remplacer la signature électronique.

Les documents du marché, listés à l'article 7 du présent Règlement de la Consultation comme devant être signés, et transmis par voie électronique, sont signés électroniquement selon les modalités détaillées ci-dessous.

Par application de l'arrêté du 15 juin 2012 relatif à la signature électronique dans les marchés publics, le candidat doit respecter les conditions relatives :

1) au certificat de signature du signataire,
2) à l'outil de signature utilisé (logiciel, service en ligne, parapheur le cas échéant), devant produire des jetons de signature[1] conformes aux formats réglementaires dans l'un des trois formats acceptés.

1) LES EXIGENCES RELATIVES AUX CERTIFICATS DE SIGNATURE DU SIGNATAIRE

Le certificat de signature du signataire doit respecter au moins le niveau de sécurité demandé (niveau 2).

1er cas : Certificat émis par une Autorité de certification "reconnue"

Le certificat de signature est émis par une Autorité de certification mentionnée dans l'une des listes de confiance suivantes :

https://www.numerique.gouv.fr/publications/referentiel-general-de-securite/
https://webgate.ec.europa.eu/tl-browser/#/tl/FR
https://www.economie.gouv.fr/daj/dematerialisation-signature-electronique-et-certificats

Dans ce cas, le candidat n'a aucun justificatif à fournir sur le certificat de signature utilisé pour signer sa réponse.

2nd cas *:* Le certificat de signature électronique n'est pas référencé sur une liste de confiance

La plateforme de dématérialisation de la DGAP « PLACE » accepte tous certificats de signature électronique présentant des conditions de sécurité équivalentes à celles du référentiel général de sécurité (RGS).

Le candidat s'assure que le certificat qu'il utilise est au moins conforme au niveau de sécurité demandé (niveau 2), et donne tous les éléments nécessaires à la vérification de cette conformité par l'acheteur.

Justificatifs de conformité à produire

→ Le signataire transmet les informations suivantes :

1) La procédure permettant la vérification de la qualité et du niveau de sécurité du certificat de signature utilisé : preuve de la qualification de l'Autorité de certification, la politique de certification…

[1] Le jeton d'horodatage peut être enveloppé dans le fichier d'origine ou bien apparaître sous la forme d'un fichier autonome (non enveloppé)

Le candidat fournit notamment les outils techniques de vérification du certificat : chaîne de certification complète jusqu'à l'AC racine, adresse de téléchargement de la dernière mise à jour de la liste de révocation ;

2) L'adresse du site internet de référencement du prestataire par le pays d'établissement ou, à défaut, les données publiques relatives au certificat du signataire, qui comportent, au moins, la liste de révocation et le certificat du prestataire de services de certification électronique émetteur.

2) OUTIL DE SIGNATURE UTILISE POUR SIGNER LES FICHIERS

Le candidat utilise l'outil de signature de son choix.

Cas 1 : Le candidat utilise l'outil de signature de la plate-forme des achats de l'État PLACE.

Dans ce cas, le candidat est dispensé de fournir tout mode d'emploi ou information

Cas 2 : Lorsque le candidat utilise un autre outil de signature que celui proposé sur PLACE, il doit respecter les deux obligations suivantes :

1) Produire des formats de signature XAdES, CAdES ou PAdES.
2) Permettre la vérification en transmettant en parallèle les éléments nécessaires pour procéder à la vérification de la validité de la signature et de l'intégrité du document, et ce, gratuitement.

Dans ce cas, le signataire indique **la procédure permettant la vérification de la validité de la signature en fournissant** notamment :

-le lien sur lequel l'outil de vérification de signature peut être récupéré, avec une notice d'explication et les prérequis d'installation (type d'exécutable, systèmes d'exploitation supportés, etc). La fourniture d'une notice en français est obligatoire ;

-le mode de vérification alternatif en cas d'installation impossible pour l'acheteur (contact à joindre, support distant, support sur site etc.).

ENVOI D'UNE COPIE DE SAUVEGARDE :

Il est possible d'envoyer une copie de sauvegarde sur support physique électronique.

Celle-ci devra être dans une enveloppe cachetée portant la mention

« COPIE DE SAUVEGARDE : marché 26PS5001 - NE PAS OUVRIR »

- soit transmise par lettre recommandée avec avis de réception postale (ou équivalent) à l'adresse suivante : Ministère de la Justice - Direction générale de l'administration pénitentiaire – Sous-direction du pilotage et du soutien des services – PS5 Bureau de la performance – Pôle achats – 13, place Vendôme, 75042 PARIS CEDEX 01
- soit remise contre récépissé, les jours ouvrables, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30 à l'accueil de la Direction générale de l'administration pénitentiaire, bâtiment Olympe de Gouges (Millénaire 3), 35, rue de la Gare, 75019 PARIS

Le candidat qui effectue à la fois une transmission électronique et, à titre de copie de sauvegarde, une transmission sur support physique électronique - doit faire parvenir cette copie dans les délais impartis pour la remise des candidatures et des offres.

Les candidats sont informés que la copie de sauvegarde ne peut être ouverte que dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté par la DGAP,
- lorsqu'une candidature et une offre ont été transmises par voie électronique, mais ne sont pas parvenues à la DGAP dans les délais de dépôt des candidatures et des offres ou bien n'ont pas pu être ouvertes, la DGAP procède à l'ouverture de la copie de sauvegarde, sous réserve que celle-ci lui soit parvenue dans les délais de dépôt des candidatures et des offres.

ARTICLE 7 – PRÉSENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les candidats devront remettre obligatoirement :

- les documents relatifs à la candidature ;
- les documents constituant l'offre.

Il est précisé aux candidats que les documents transmis dans le cadre de cette consultation doivent :

- être clairs, concis et précis ;
- s'en tenir à apporter aux questions posées et aux exigences formulées par la DGAP.

7.1 – Les documents relatifs à la candidature

- **la lettre unique de candidature (imprimé DC1 à jour ou équivalent)** dûment renseigné par le candidat se présentant seul ou, en cas de groupement, par l'ensemble des membres du groupement ou une déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L.2141-1 à L.2141-5 du code de la commande publique, relative aux marchés publics et notamment qu'il est en règle au regard des articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés ;
 - NB : pour les entreprises non établies en France, ces documents sont à fournir au vu des règles d'effet équivalent du pays d'établissement.

- **la déclaration sur l'honneur ou déclaration du candidat** : (**imprimé DC2 à jour ou équivalent)** dûment rempli par le candidat se présentant seul ou, en cas de candidature groupée, un imprimé DC2 rempli par chaque membre du groupement, en prenant soin de renseigner la totalité des rubriques ;

- **en cas de présentation d'un sous-traitant dans le dossier de candidature, une déclaration de sous-traitance** (prestations sous-traitées égales ou supérieures à 600 euros T.T.C.) via le formulaire DC4 ou équivalent **;**

- **en cas de candidature présentée par un groupement d'entreprises** : les documents listés à l'article 6.1 (DC1) – Modalités de réponse en cas de groupement, ci-dessus ;

- **en cas de candidature présentée par une entreprise en situation de redressement judiciaire** : la copie du jugement prononcé ;

- **les attestations sur l'honneur et documents des articles** L 8254-1 et D 8222-5 et D 8254-2 ou D 8222-7 et D 8254-3 du code du travail ;

- **un extrait de Kbis le numéro unique communiqué par l'INSEE ;**

- **un relevé d'identité bancaire ou postal.**

Les formulaires sont téléchargeables sur le site du Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi : https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat

Les candidats peuvent fournir dans leur dossier, s'ils le souhaitent : la copie des derniers certificats fiscaux et sociaux disponibles.

7.2 – Les documents constituant l'offre

Le candidat devra remettre impérativement les documents suivants (sous *peine de rejet*) :

1. l'acte d'engagement dûment complété, par lot, daté et signé par une personne habilitée à engager le candidat ;
2. le bordereau des prix unitaires (BPU) complété;
3. le cadre de réponses techniques dûment complété ;

4. les fiches techniques nominatifs de l'ensemble des produits du BPU du lot concerné ;
5. le catalogue du candidat avec la tarification associée ;
6. les candidats devront adresser des échantillons gratuits des produits listés à l'article 8.2 du présent règlement de la consultation.

L'offre devra être rédigée en langue française et exprimée en euros.

Toute offre irrégulière sera écartée.

L'absence de transmission dans les délais impartis du BPU, du cadre de réponse technique ou des échantillons ne peut donner lieu à une régularisation de l'offre du candidat. En revanche, en cas d'absence d'informations demandées, l'administration **se réserve le droit** de régulariser l'offre du candidat ou de demander des compléments d'informations.

Dans ce cas, ils doivent être fournis dans les 5 jours suivant l'envoi de la demande par la DAP via la plateforme de dématérialisation. Le jour d'envoi de la demande et le jour de réception ne sont pas comptabilisés.

ARTICLE 8 – CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES DOSSIERS DES ENTREPRISES

8.1 – REMISE DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les candidats déposent leur offre dématérialisée (hors échantillons) sur le site de la Plateforme des achats de l'Etat (PLACE) :

www.marches-publics.gouv.fr

TRES IMPORTANT :

- ✓ L'attention des candidats est attirée sur le fait que les plis non parvenus à la date et heure limites ne seront pas pris en compte.
- ✓ Le jour de la date limite de remise des plis est indiqué sur la page de garde du présent document.
- ✓ Le candidat qui effectue à la fois une transmission électronique et, à titre de copie de sauvegarde, une transmission sur support physique électronique doit faire parvenir cette copie dans les délais impartis pour la remise des plis indiqués sur la page de garde.
- ✓ La période de validité d'une offre présentée par un candidat est **de cent quatre-vingts (180)** jours à compter de la date limite de remise des offres.

8.2 – REMISE DES ÉCHANTILLONS

Les échantillons seront transmis sous emballage unique avec la mention suivante :

« **NE PAS OUVRIR – APPEL D'OFFRES n°26PS5001 - ÉCHANTILLONS - LOT N°…- NOM DU CANDIDAT** »

Les échantillons devront être envoyés en colis avec accusé de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse suivante :

Ministère de la Justice

Direction générale de l'administration pénitentiaire

SDPS / PS5 / Pôle achats

35, rue de la Gare
75019 PARIS

<u>Les opérateurs économiques qui remettront les échantillons en main propre seront reçus par l'administration :</u>

- Lundi 14 décembre 2026 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30
- Mardi 15 décembre 2026 de 9h00 à 12h00.

Contact : M. Karim Takeznount
e-mail : karim.takeznount@justice.gouv.fr

Mme Silvana Mitreva
e-mail : silvana.mitreva@justice.gouv.fr et marche-public.dap@justice.gouv.fr
téléphone : 01 70 22 90 95

Le candidat s'engage, sous peine de voir son offre déclarée irrégulière, à livrer **l'ensemble des échantillons, ainsi que les fiches techniques des produits** demandés selon les quantités et le conditionnement précisés aux lieux et date définis.

Si nécessaire, des échantillons supplémentaires pourront être demandés.

Les échantillons sont fournis à titre gracieux, en franco de port et d'emballage. Ils ne seront pas retournés.

Les échantillons fournis seront identiques aux produits fournis durant toute la durée d'exécution des différents marchés.

Lot 1 Fourniture et livraison de produits d'épicerie et boissons			
ACN1001	Petit-déjeuner	Café atomisé sélection pot marque nationale type NESCAFE ou équivalent	200 g
ACN1003	Petit-déjeuner	Café chicorée marque nationale type RICORE ou équivalent	100 g
ACN1007	Petit-déjeuner	Lait poudre	300 g
ACN1011	Petit-déjeuner	Muesli croustillant fruit	450g
ACN1014	Petit-déjeuner	Miel pot en plastique	500gr
ACN1015	Petit-déjeuner	Pâte à tartiner chocolat noisette 1er prix	400 g
ACN1021	Goûters et biscuits	Biscottes 36 tranches	300 g
ACN1025	Goûters et biscuits	Biscuits sablés au chocolat noir marque nationale type GRANOLA de LU ou équiva	200g
ACN1027	Goûters et biscuits	Cake fruits	250 g
ACN1034	Goûters et biscuits	Petits beurres au chocolat	125gr
ACN1039	Pain & viennoiserie	Sachet pains au lait (par ex x 10)	sachet
ACN1052	Confiserie	Tablette chocolat au lait 30%	100 g
ACN1055	Confiserie	Tablette chocolat noisette	100gr
ACN1072	Condiments	Mayonnaise	175 g
ACN1079	Condiments	Bocal cornichons 37 cl	1 bocal
ACN1179	fruits secs	Pruneaux séchés	1 kg
ACN1096	Conserves de fruits	Cocktail de fruits (boîte individuelle) 1/2	1 boîte
ACN1097	Conserves de fruits	Compote de pommes	1 boîte
ACN1100	Conserves plats préparés	Couscous légumes viande 3/2	980g
ACN1102	Conserves plats préparés	Lentilles préparées sans porc 1/2	1 boîte
ACN1104	Conserves plats préparés	Ravioli pur bœuf petite boîte 1/2	1 boîte
ACN1108	Conserves de poissons	Sardines sauce tomate 1/4	1 boîte
ACN1110	Conserves de poissons	Thon à la catalane 1/6	1 boîte
ACN1112	Conserves de poissons	Thon miette tomate 80 g	1 boîte
ACN1191	Conserves	Rillettes 1/6	1 boîte
ACN1140	Boissons	Boisson gazeuse au cola 1er prix 1,5 L	1,5 L
ACN1154	Boissons	Jus de raisin 1 L	1 L
ACN1157	Boissons	Limonade blanche 1,5 L	1,5 L

Lot 2 Fourniture et livraison de produits frais (beurre, œufs, fromage et charcuterie)			
ACN2002	beurre	beurre demi sel	250 gr
ACN2007	dessert lacté	chocolat liégeois	Lot de 4 x 100gr
ACN2012	yaourts	petits suisses aux fruits	Plaque de 6 x 60gr
ACN2014	yaourts	yaourt à boire en bouteille arôme fraise	850 g
ACN2015	yaourts	yaourt aromatisé aux fruits	Lot de 4 x 125gr
ACN2023	fromage	emmental bloc	250 gr
ACN2049	fromage	fromage nature à tariner	150gr
ACN2051	fromage	fromage type Brie de Meaux	180gr
ACN2029	charcuterie	jambon blanc en tranches	Paquet de 4 tranches
ACN2031	charcuterie	chorizo fort	250 gr
ACN2035	charcuterie	pâté de campagne	barquette de 180 gr
ACN2053	volaile / viande	2 cuisses de poulet rôti	sachet sous vide
ACN2055	volaile / viande	filet de poulet au jambon et fromage type Cordon bleu	paquet de 2
ACN2059	végétal	Boulettes végétales à la tomate	barguette de 180gr
Produits frais dits "Produits du monde"			
ACN2404	charcuterie	délice de poulet	paquet de 4 tranches
ACN2405	charcuterie	saucisson bœuf piquant type Chorizo	200 gr
ACN2406	charcuterie	cachir goût bœuf piquant	450gr
ACN2410	charcuterie	blanc poulet	4 tranches
ACN2411	charcuterie	délice de dinde	8 tranches
ACN2414	volailles / viande	émincé kebab	200gr
ACN2603	Laitages	Fromage frais à tartiner type Creamy sheese original Parve ou équivalent	255gr
ACN2608	Laitages	Yaourt à la grecque nature	170g (vendu x6)
ACN2610	Laitages	Mousse au chocolat	2 x74gr
ACN2611	Charcuterie	Bellevillois	550gr
ACN2612	Charcuterie	Mini kabanos	250gr
ACN2618	Volailes / Viandes	Pastrami de dinde poivrée	142gr

Lot 3 Fourniture et livraisons de produits de bazar, entretien et hygiène			
ACN3001	Bazar	Assiette creuse transparente Ø 23cm	1 unité
ACN3002	Bazar	Bol transparent 51 cl	1 unité
ACN3003	Bazar	Couteaux bouts ronds	1 unité
ACN3004	Bazar	Cuillére à café, épaisseur 0,8mm	1 unité
ACN3111	Bazar	Cuillère à café, épaisseur 1,4mm	1 unité
ACN3005	Bazar	Cuillère à soupe inox, épaisseur 0,8mm	1 unité
ACN3112	Bazar	Cuillère à soupe inox, épaisseur 1,4mm	1 unité
ACN3006	Bazar	Fourchette, épaisseur 0,8mm	1 unité
ACN3113	Bazar	Fourchette, épaisseur 1,4mm	1 unité
ACN3008	Bazar	Ouvre boîte grand modèle	1 unité
ACN3121	Bazar	Econome à légumes en forme de rasoir	1 unité
ACN3021	Bazar	Cintres plastique	1 unité
ACN3028	Bazar	Sèche-linge radiateur	1 unité
ACN3029	Bazar	Télécommande universelle	1 unité
ACN3032	bazar	Bouilloire electrique (env 500 W), 1L	1 unité
ACN3122	Bazar	ventilateur hélices en plastiques petit modèle Ø 27cm 25W	1 unité
ACN3052	entretien	Eponge double face (éponge naturelle et surface abrsive)	1 unité
ACN3047	entretien	Serpillière coton simple 50 x 60 cm	1 unité
ACN3056	entretien	Liquide vaisselle	1 L
ACN3057	entretien	Nettoyant ménager marque nationale type MR.PROPRE	1L
ACN3058	entretien	Nettoyant multi-usage berlingots marque nationale type MIR ou équivalent - 250 ml	1 unité
ACN3060	entretien	Sac poubelle transparant 30L - 1 rouleau de 20 sacs	1 unité
ACN3063	Hygiène	Après shampoing marque nationale 250 ml	1 unité
ACN3068	Hygiène	Coupe-ongles petit modèle sans lime	1 unité
ACN3078	Hygiène	Déo stick mixte ph neutre 50ml	1 unité
ACN3081	Hygiène	Gel douche marque nationale 250ml	1 unité
ACN3086	Hygiène	Produit lavant neutre hygiène intime sans parfum, sans paraben 250mg	1 unité
ACN3087	Hygiène	Lait de toilette marque nationale type MIXA BEBE 500ml	1 unité
ACN3092	Hygiène	Miroir 15 x 20	1 unité
ACN3102	Hygiène	Savon solide glycérine neutre premier prix 100g ou 125 g	1 paquet

Lot 4 Fourniture et livraison de produits d'épicerie et boissons dits "Produits du monde"			
ACN5005	Conserves plats préparés	Couscous légumes viande 3/2	980g
ACN5006	Conserves plats préparés	Tajine de poulet et légumes	980g
ACN5007	Conserves plats préparés	Légumes pour couscous 4/4	800gr
ACN5010	Soupes	Nouilles instantanées bœuf	paquet de 3 x 60gr
ACN5201	Plats cuisinés	Raviolis sauce tomate	boîte 4/4
ACN5202	Plats cuisinés	Bœuf haricots blancs micro ondable	300g x 6
ACN5207	Salades	Aubergines à la grecques	250gr
ACN5211	Condiments	Concombre au sel	540gr
ACN5220	Divers	Jus de raison rouge type Kedem bouteille plastique ou équivalent	94,6cl
ACN5408	Féculents	chips nature tortillas	150gr
ACN5410	Féculents	galettes de blé type tortilla	850gr
ACN5412	Conserve	guacamole doux en pot	320gr
ACN5414	Conserves plats préparés	Chili con carne	1 boîte
ACN5415	Conserves plats préparés	Paella volaille et fruits de mer	1 boîte

ARTICLE 9 – SÉLECTION DES CANDIDATS

9.1 – Ouverture des plis

Seuls peuvent être ouverts les plis qui ont été reçus au plus tard à la date et à l'heure limites de réception des offres annoncées dans l'avis d'appel public à la concurrence et sur la page de garde du présent document.

9.2 – Examen des candidatures

L'examen des candidatures se fera au regard des capacités techniques, financières et professionnelles.

Le candidat pourra prouver <u>sa capacité financière</u> par tout autre document considéré comme équivalent par la DGAP s'il est objectivement dans l'impossibilité de produire l'un des renseignements demandés dans l'avis de publicité pour apprécier <u>sa capacité financière</u> (exemple : attestation d'un commissaire aux comptes, déclarations de contrats en cours justifiant le futur chiffre d'affaires, compte de résultats etc).

A l'issue de l'examen des candidatures, le représentant du pouvoir adjudicateur éliminera :

- les candidats en redressement judiciaire dont la période d'observation est inférieure à la durée d'exécution du marché si le candidat change de situation au regard des motifs d'exclusion mentionnés à l'article L.2141.12 du code de la commande publique ;
- Les candidatures incomplètes qui, le cas échéant après mise en œuvre de la faculté dont dispose le pouvoir adjudicateur de demander des compléments, ne sont pas accompagnées des pièces mentionnées R.2143-3 et R.2143-4 du code de la commande publique ;
- Les candidats ne présentant pas les capacités financières et techniques suffisantes ;
- Les candidatures portant atteinte aux règles relatives à la liberté de prix et à la concurrence.

9.3 – Examen des offres et des échantillons

A l'issue de l'examen des offres, seront éliminées les offres irrégulières, inacceptables ou inappropriées conformément aux dispositions de l'article L.2152-1 du code de la commande publique.

9.4 – Critères de sélection des offres du marché

Le jugement sera effectué dans les conditions prévues aux articles R. 2152-6 à R. 2152-8 du code de la commande publique. Il ne pourra pas y avoir de négociations avec les candidats.

Les produits présentés doivent respecter les niveaux de performance et de qualité attendus.

<u>Pour les lots 1 et 2,</u> le marché à conclure sera attribué au candidat ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, jugée telle sur la base des critères pondérés d'attribution des marchés ci-après énumérés :

- **Valeur technique de l'offre : 50 points**

La valeur technique de l'offre sera appréciée en fonction des sous-critères ci-dessous :

- Critère 1 : qualité des produits sur la base de :
 - l'analyse de l'aspect visuel et gustatif des échantillons et vérification des fiches techniques : 15 points
 - l'analyse des fiches techniques de l'ensemble des références non échantillonnées (compositions, taux de transformation, valeur nutritionnelle) : 15 points
- Critère 2 : capacités organisationnelles et logistiques (analyse du cadre des réponses techniques) : 20 points

- **Valeur financière de l'offre : 30 points**

La valeur financière de l'offre sera appréciée selon un scénario de commande établi à partir des quantités estimatives et de quantités envisagées en l'absence d'estimation.

- **Critère social : 10 points**

- Mesures proposées pour la mise en place du plan de progrès : 5 points ;
- Formations complémentaires suivies l'ensemble des préparateurs : 2,5 points ;
- Mesures concrètes de prévention des risques mises en œuvre (TMS, manutention, sécurité routière) : 2,5 points.

- **Critère environnemental : 10 points**

- Part de véhicules à faibles émissions : 2 points ;
- Optimisation logistique 2 points ;
- Réduction des emballages 2 points ;
- Engagement de réduction des émissions sur la durée du marché 2 points ;
- Outils de suivi environnemental 2 points.

<u>Pour le lot 3,</u> le marché à conclure sera attribué au candidat ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, jugée telle sur la base des critères pondérés d'attribution des marchés ci-après énumérés :

- **Valeur technique de l'offre : 50 points**

La valeur technique de l'offre sera appréciée en fonction des sous-critères ci-dessous :

- Critère 1 : qualité des produits sur la base de :
 - la qualité de présentation et de finition des échantillons et caractéristiques techniques associées : 15 points ;
 - l'analyse des fiches techniques de l'ensemble des références non échantillonnées : 15 points ;
- Critère 2 : capacités organisationnelles et logistiques (analyse du cadre des réponses techniques) : 20 points

- **Valeur financière de l'offre : 30 points**

La valeur financière de l'offre sera appréciée selon un scénario de commande à partir des quantités estimatives et de quantités envisagées en l'absence d'estimation.

- **Critère social : 10 points**

Mesures proposées pour la mise en place du plan de progrès : 5 points ;
Formations complémentaires suivies l'ensemble des préparateurs : 2,5 points ;
Mesures concrètes de prévention des risques mises en œuvre (TMS, manutention, sécurité routière) : 2,5 points.

Critère environnemental : 10 points

- Mesures proposées pour le plan de progrès destiné à la réduction des polluants éternels (PFAS) : 2 points ;
- Part de véhicules à faibles émissions : 2 points ;
- Optimisation logistique : 2 points ;
- Réduction des emballages 2 points ;
- Engagement de réduction des émissions sur la durée du marché 2 points.

<u>Pour le lot 4,</u> le marché à conclure sera attribué au candidat ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, jugée telle sur la base des critères pondérés d'attribution des marchés ci-après énumérés :

Valeur technique de l'offre : 50 points

La valeur technique de l'offre sera appréciée en fonction des sous-critères ci-dessous :

- Critère 1 : qualité des produits sur la base de :
 - l'analyse de l'aspect visuel et gustatif des échantillons et vérification des fiches techniques : 15 points
 - l'analyse des fiches techniques de l'ensemble des références non échantillonnées (compositions, taux de transformation, valeur nutritionnelle) : 15 points
- Critère 2 : capacités organisationnelles et logistiques (analyse du cadre des réponses techniques) : 20 points

Valeur financière de l'offre : 30 points

La valeur financière de l'offre sera appréciée selon un scénario de commande à partir des quantités estimatives et de quantités envisagées en l'absence d'estimation.

Critère social : 10 points

- Mesures prises pour favoriser l'insertion professionnelle : 5 points ;
- Formations complémentaires suivies l'ensemble des préparateurs : 2,5 points ;
- Mesures concrètes de prévention des risques mises en œuvre (TMS, manutention, sécurité routière) : 2,5 points.

Critère environnemental : 10 points

- Part de véhicules à faibles émissions : 2 points ;
- Optimisation logistique 2 points ;
- Réduction des emballages 2 points ;
- Engagement de réduction des émissions sur la durée du marché 2 points ;
- Outils de suivi environnemental 2 points.

9.5 – Précisions demandées aux candidats

Des précisions pourront être demandées au candidat :

- soit lorsque l'offre n'est pas suffisamment claire et doit être précisée ou sa teneur complétée,
- soit lorsque l'offre paraît anormalement basse.

9.6 – Mise au point du marché

Pour chacun des lots le pouvoir adjudicateur peut, en accord avec le candidat retenu, procéder à une mise au point des composantes du marché sans que les modifications puissent remettre en cause les caractéristiques substantielles.

9.7 – Modalités d'attribution du marché

La DGAP choisira l'offre économiquement la plus avantageuse. Les offres seront classées par ordre décroissant.

Conformément à l'article R.2143-11 du code de la commande publique et à l'article L 8254-1 du code du travail, le candidat retenu devra produire **dans un délai maximum de cinq jours ouvrés** à compter de la demande effectuée par la DGAP à l'issue de la sélection des offres :

- **si le candidat est établi en France :**

 1° les certificats fiscaux et sociaux disponibles justifiant qu'il a satisfait aux obligations fiscales et sociales lui incombant **(sauf** si ces certificats ont été produits dans le dossier de candidature).

 2° les pièces demandées à l'article D 8222-5 du code du travail

 et, s'il emploie des salariés étrangers :

 3° la liste nominative des salariés étrangers soumis à l'autorisation de travail prévue à l'article L. 5221-2 du code du travail.

- **si le candidat est établi à l'étranger :**

 1° les certificats fiscaux et sociaux établis par les administrations et organismes du pays d'origine. Lorsqu'un tel certificat n'est pas délivré, il peut être remplacé par une déclaration sous serment, ou si elle n'existe pas, par une déclaration solennelle devant l'autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays[2].

 2° les pièces demandées aux articles D 8222-7 et D 8222-8 du code du travail.

 et, s'il détache sur le territoire français des salariés pour l'exécution du marché :

 3° la liste nominative des salariés étrangers soumis à l'autorisation de travail prévue à l'article L. 5221-2 du code du travail.

Le choix sera définitif lorsque le candidat aura fourni ces documents.

ARTICLE 10 – MODIFICATION DE DÉTAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION

La DAP se réserve le droit d'apporter, au plus tard six (6) jours calendaires avant la date limite fixée pour la réception des offres, des **modifications de détails** au dossier de consultation.

Le délai de six (6) jours est décompté à partir de la date à laquelle ces modifications ont été envoyées aux entreprises candidates.

Si la date limite de remise des offres est reportée, cette disposition est applicable en fonction de cette nouvelle date.

[2] Le site officiel d'information administrative pour les entreprises met en ligne des informations à ce sujet à destination des opérateurs économique souhaitant participer à un marché public : https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F23384
La Commission européenne met également en ligne des informations générales sur les certificats et sur les listes officielles d'opérateurs économique agréés ainsi que des modèles de certificats délivrés par les états membres : https://ec.europa.eu/tools/ecertis/#/homePage

ARTICLE 11 – RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements d'ordre technique ou administratif qui leur seraient nécessaires au cours de l'examen du dossier de consultation et/ou de l'élaboration de leur réponse, les candidats devront faire parvenir une demande écrite 10 jours avant la date limite de remise des offres via la plateforme de dématérialisation : www.marches-publics.gouv.fr.

Les réponses aux questions parvenues dans ce délai seront envoyées à tous les candidats au plus tard 6 jours avant la date limite pour la réception des offres.

Il ne sera répondu à aucune question orale.